

Règlement financier

Année scolaire 2023-2024

La contribution des familles sera calculée à partir du revenu des familles (revenu fiscal de référence divisé par le nombre de parts).

Nous vous remercions de bien vouloir télécharger votre avis d'imposition 2022 sur les revenus de 2021. Sans ce dernier, nous appliquerons automatiquement le tarif 6. Pour tout changement de situation, merci de nous en informer dès que possible.

La facturation est trimestrielle et réglée par prélèvement le 10 de chaque mois d'octobre à juin.

Contribution des familles¹

TARIFS	TRANCHE DE REVENU	CONTRIBUTION DES FAMILLES
Tarif 1	De 0 à 3 110 €	53 € par mois sur 10 mois
Tarif 2	De 3 111 à 7 850 €	61 € par mois sur 10 mois
Tarif 3	De 7 851 à 12 000 €	75 € par mois sur 10 mois
Tarif 4	De 12 001 à 18 000 €	90 € par mois sur 10 mois
Tarif 5	De 18 001 à 24 000 €	91 € par mois sur 10 mois
Tarif 6	+ de 24 000 €	93 € par mois sur 10 mois

- Réduction² de 10 % sur la contribution des familles à partir du 2^{ème} enfant scolarisé dans l'Ensemble scolaire Saint-François et réduction de 20 % à partir du troisième enfant.
- Réduction² de 10 % sur la contribution des familles qui utilisent les transports en commun et ne bénéficient pas de prise en charge FEDERTEEP (fournir un justificatif d'utilisation des transports en commun réguliers).
- Pour les demi-pensionnaires, seules les absences de plus de 4 jours consécutifs ainsi que les absences pour voyages et stages organisés par le Collège, feront l'objet d'un avoir.

Restauration scolaire

Demi-pension 4 jours par semaine	74,00 € par mois sur 10 mois
Demi-pension 2 jours par semaine	37,00 € par mois
Ticket Repas à l'unité	5,70 €

Étude du soir

Nombre de soirs par semaine	Forfait 1 soir	Forfait 2 soirs	Forfait 3 soirs	Forfait 4 soirs
Forfait mensuel (sur 10 mois)	9,00 € par mois	16,00 € par mois	23,00 € par mois	28,00 € par mois

Frais divers

- Frais de dossier : 20,00 € non remboursables
- Acompte : 90,00 € imputables sur le 1^{er} trimestre, non remboursables en cas d'annulation par la famille hors déménagement, redoublement ou orientation vers un cursus particulier
- Caution pour les manuels scolaires : 100,00 €
- Fournitures pédagogiques (sciences, EPS, arts, etc.) : 25,00 € pour l'année scolaire (sur la 1^{ère} facture de l'année)
- Manuels d'activités : sciences, langues, français, culture chrétienne, catéchèse, etc. (sur la 1^{ère} facture de l'année)
- Les déplacements scolaires seront facturés au cas par cas (montant en fonction du projet)

Adhésions volontaires

- Association des parents d'élèves (APEL) du Collège : 23,00 € pour l'année scolaire (sur la 1^{ère} facture de l'année)
- Association sportive du collège Sainte-Germaine : 25,00 € la licence pour l'année scolaire Participation à la navette Lavaur-Massac : 26,00 € par enfant et par mois (sur 10 mois)

¹ La contribution des familles comprend l'assurance scolaire MMA (garantie pour les dommages subis ou causés dans l'établissement).

² Les réductions ne sont pas cumulables.